

***Procès-verbal du Conseil Municipal
Séance du LUNDI 2 JUIN 2025 à 18h30
en mairie de Mondragon***

Sous la Présidence de Christian PEYRON, Maire de Mondragon, en mairie.

Etaient présents :

Messieurs : SANCHEZ B - MARSEILLES P - LEBEGUE J - MARCHAND G - TRAMIER JF - SABATIER T - CHARLES P - BLANC D - MAUCCI D

Mesdames : ALTIER MA - BALBI F - ROMANINI B - VICENTE V - DEPEYRE A - ROS C - GILLET N - RIGGIO B - MARCHAND A - LLORET S

Procurations : BERNARD J à MARSEILLES P - AIME N à PEYRON C - GARCIA A à SANCHEZ B - TRUC Y à GILLET N

Absents excusés: CASTELAS M - COTTIN C

1/DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Rapporteur : Christian PEYRON

Patrice CHARLES se porte candidat. Il est élu à l'unanimité.

24 votes pour.

2/APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2025

Rapporteur : Christian PEYRON

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 14 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

24 votes pour.

3/DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Christian PEYRON

Il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget de la commune compte tenu des éléments non prévus initialement au budget, il convient de procéder aux opérations budgétaires et comptables comme suit :

FONCTIONNEMENT				
	DEPENSES		RECETTES	
Article	+	-	+	-
Chapitre 014 : ATTENUATIONS DE PRODUITS				
7392221		152 000.00		
739218	9 000.00			
TOTAL 014	9 000.00	152 000.00	0.00	0.00
Chapitre 77 : PRODUITS EXCEPTIONNELS				
773			30 000.00	
TOTAL 77	0.00	0.00	30 000.00	0.00
023	173 000.00			
	182 000.00	152 000.00	30 000.00	0.00
TOTAUX	30 000.00		30 000.00	

INVESTISSEMENT				
	DEPENSES		RECETTES	
Article	+	-	+	-
Chapitre 20 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
2031	50 000.00			
TOTAL 20	50 000.00	0.00	0.00	0.00
Chapitre 21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
21316	10 000.00			
2138	48 000.00			
21352	20 000.00			
21831	2 000.00			
21838	3 000.00			
2188	10 000.00			
TOTAL 21	93 000.00	0.00	0.00	0.00
Chapitre 23 : IMMOBILISATIONS EN COURS				
2313	30 000.00			
TOTAL 23	30 000.00	0.00	0.00	0.00
021			173 000.00	
	173 000.00	0.00	173 000.00	0.00
TOTAUX	173 000.00		173 000.00	

23 votes pour.

1 abstention.

4/DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Christian PEYRON

Il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget de l'assainissement compte tenu de l'annulation d'un permis de construire induisant la non-facturation de la taxe de raccordement au réseau d'assainissement collectif prévue initialement au budget, il convient de procéder aux opérations budgétaires et comptables comme suit :

FONCTIONNEMENT				
	DEPENSES		RECETTES	
Article	+	-	+	-
Chapitre 67 : EXCEPTIONNEL				
673	4 000.00			
TOTAL 67	4 000.00	0.00	0.00	0.00
Chapitre 011 : CHARGES A CARACTERE GENERAL				
61523		4 000.00		
TOTAL 011	0.00	4 000.00	0.00	0.00
	4 000.00	4 000.00	0.00	0.00
	0.00		0.00	

24 votes pour.

5/ATTRIBUTION DE L'ACCORD CADRE À BON DE COMMANDE POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE RÉFECTION DES VOIRIES

Rapporteur : Christian PEYRON

L'entreprise EIFFAGE implantée à Mondragon est retenue pour assurer l'accord cadre à bon de commande pour les travaux d'entretien et de réfection des voiries communales.

24 votes pour.

6/CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET LES COMMUNES DE MONDRAGON ET MORNAS RELATIVE À LA PASSATION D'UN MARCHÉ D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE ET POUR LE CHOIX D'UN FOURNISSEUR DE GAZ

Rapporteur : Christian PEYRON

Il est décidé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes entre la Communauté de Communes Rhône Lez Provence et les communes de Mondragon et Mornas relative à la passation d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage et pour le choix d'un fournisseur de gaz.

24 votes pour.

7/CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION FRJEP – ACTIVITÉS AU SEIN DE LA RÉSIDENCE « LES BALCONS DE PEYRAFEUX » 2025/2026

Rapporteur : Christian PEYRON

La convention de partenariat avec le Foyer Rural des Jeunes et de l'Education Populaire relative à la mise en place d'activités avec les séniors du territoire à la résidence les Balcons de Peyrafeux du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026 est approuvée à l'unanimité.

24 votes pour.

8/CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN LOCAL MUNICIPAL À L'ASSOCIATION @DN 2025/2026

Rapporteur : Christian PEYRON

La salle d'activités de la Résidence Peyrafeux sera mise à disposition de l'association @dn à titre gratuit à compter du 1^{er} septembre 2025 jusqu'au 31 août 2026.

24 votes pour.

9/PROLONGATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR UN CONTRAT DE PROJET

Rapporteur : Christian PEYRON

M. SANCHEZ a quitté la salle pour cette question.

Il est proposé de prolonger l'emploi non permanent d'animateur pour reconduire le contrat de projet de 6 mois à compter du 1^{er} septembre 2025 à temps non complet (7/35^{ème}).

22 votes pour.

10/ CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE À TEMPS NON COMPLET ET RECRUTEMENT D'UN AGENT TECHNIQUE AYANT VOCATION À ÊTRE TITULARISÉ

Rapporteur : Christian PEYRON

Il est approuvé :

- D'autoriser la création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet (10/35ème)
- D'autoriser le recrutement d'un agent contractuel en application de l'article L. 352-4 du Code Général de la Fonction Publique, sur emploi permanent, sur le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions au service de l'école, du centre de loisirs, du service entretien lors de remplacement pour l'entretien du cabinet médical à temps non complet à raison de 10/35ème, pour une durée déterminée d'un an, à compter du 1^{er} septembre 2025.

24 votes pour.

11/ MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN POSTE ATSEM : AUGMENTATION DE 10 %

Rapporteur : Marie-Andrée ALTIER

Une ATSEM 1^{ère} classe à 90% se verra attribuer un poste à 100%. La demande de l'agent est en adéquation avec ses missions respectives, et les besoins de la collectivité. La modification est actée à l'unanimité.

24 votes pour.

12/ CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

Rapporteur : Marie-Andrée ALTIER

Il est décidé à l'unanimité de créer un emploi non permanent d'adjoint d'animation pour un accroissement temporaire d'activité à temps non complet à raison d'un 0.75 % équivalent temps plein.

24 votes pour.

13/ PRISE D'ACTE DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024 DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE TÉLÉVISION DE LA DRÔME

Rapporteur : Christian PEYRON

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'activité 2024 du syndicat tel qu'annexé.

24 votes pour.

14/ COMPOSITION DE LA LISTE DES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE TÉLÉVISION DE LA DRÔME

Rapporteur : Christian PEYRON

Les membres du Conseil Municipal ont validé sur le changement intervenu dans la composition des collectivités membres du SDTV.

24 votes pour.

15/ MODIFICATION DU RÈGLEMENT MUNICIPAL DES CIMETIÈRES PEYRAFEUX I, SABLET ET DERBOUX

Rapporteur : Christian PEYRON

Le règlement municipal des cimetières Peyrafeux I, Sablet et Derboux tel qu'annexé est approuvé à l'unanimité à partir du lundi 2 juin 2025.

24 votes pour.

INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

• Décisions décidant de la révision de loyer d'un bien communal

Le loyer mensuel du logement situé sis n°9 Rue Emile Zola et occupé par Mme « A » est porté à 428€ à compter du 1^{er} mai 2025 (loyer antérieur 414€) - Décision n°19/2025.

Le loyer mensuel de l'appartement situé sis n°181 Route d'Uchaux – Hameau de Derboux et occupé par Mme « C » est porté à 423€ à compter du 1^{er} mai 2025 (loyer antérieur 409€) - Décision n°18/2025.

Le loyer mensuel de l'appartement situé sis n°116, Chemin Jean Moulin et occupé par Madame « B » est porté à 598€ à compter du 1^{er} juin 2025 (loyer antérieur 587,00€) - Décision n° 28/2025.

Le loyer mensuel de la place de parking située n°6 rue Anatole France et occupée par Monsieur « W » est porté à 52,19€ à compter du 1^{er} juin 2025 (loyer antérieur 53,53€ - Baisse de l'indice) - Décision n°26/2025.

Le loyer mensuel de la place de parking située sis n°8 rue Anatole France et occupée par Monsieur « M » est porté à 52,19€ à compter du 1^{er} juin 2025 (loyer antérieur 53,53€ – Baisse de l'indice) - Décision n°27/2025.

Le loyer mensuel de la place de parking située n°4 rue Anatole France et occupée par Monsieur « B » est porté à 52,19€ à compter du 1^{er} juin 2025 (loyer antérieur 53,53€ - Baisse de l'indice) - Décision n°25/2025.

Le loyer mensuel de la place de parking située n°3 rue Anatole France et occupée par Monsieur et Madame « C » est porté à 52,19€ à compter du 1^{er} juin 2025 (loyer antérieur 53,53€ - Baisse de l'indice) - Décision n°24/2025.

Le loyer mensuel de la place de parking située n°2 rue Anatole France et occupée par Monsieur et Madame « A » est porté à 52,19€ à compter du 1^{er} juin 2025 (loyer antérieur 53,53€ - Baisse de l'indice) - Décision n°23/2025.

• Gestion des cimetières :

Acquisition d'une case columbarium n° 9 – Peyrafeux II en date du 17 avril 2025 pour un montant de 459€ par M. « M » Michel.

Acquisition d'une concession cinquantenaire n° 18 – Peyrafeux II en date du 14 mai 2025 pour un montant de 400€ par M. « B » Bernard et Mme « B » née « D » Joëlle.

Acquisition d'une case columbarium n° 3 – Peyrafeux I en date du 21 mai 2025 pour un montant de 459€ par M « F » Julien.

• **Décisions du Maire :**

Décision 20/2025 : Avenant n°2 au Marché 20240209 pour la construction d'une maison de santé – Lot 9 – Plomberie – Plus-value de 1 185.00€ HT soit un montant total du marché de 127 799.00€ HT.

Décision 21/2025 : Avenant n°1 au Marché 20240207 pour la construction d'une maison de santé – Lot 7 – Peinture – Plus-Value de 2 200.00€ HT soit un montant total du marché de 26 042.00€ HT.

Décision 22/2025 : Avenant n°2 au Marché 20240205 pour la construction d'une maison de santé – Lot 5 – Cloisons, doublage et isolation– Plus-value de 450.00€ HT soit un montant total du marché de 82 714.80€ HT.

AUCUNE QUESTION DIVERSE.

La séance est levée à 18h58.

Fait à MONDRAGON, le 11/06/2025.

Maire de Mondragon,
Christian PEYRON.



Signature des membres présents :

1- PEYRON Christian

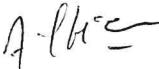
Le Secrétaire de séance,
Patrice CHARLES.



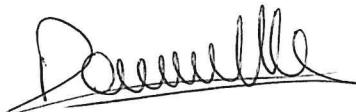
2- SANCHEZ Benoît



3- ALTIER Marie-Andrée



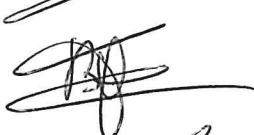
4- MARSEILLES Patrice



5- BERNARD Josette



6- LEBEGUE Jean



7- BALBI Francette



8- MARCHAND Guy



9- MARCHAND Any



10- MAUCCI Denis



11- SABATIER Thierry



12- LLORET Suzy



13- RIGGIO Béatrice



14- ROMANINI Bruna



15- BLANC Didier



16- TRAMIER Jean-François



17- ROS Céline



18- VICENTE Virginie



19- CHARLES Patrice



20- GILLET Nadine



21- TRUC Yannick



22- AIME Nicolas



23- GARCIA Aurélie



24- CASTELAS Morgane

25- DEPEYRE Arlette

26- COTTIN Jean-Claude